



## Programmation Renardi amusant-Hiver 2014

Date	Thème	Collation
10 et 11 janvier	Bienvenue	Pattes d'ours, sauce aux pommes et jus
17 et 18 janvier	Fête de pyjamas	Céréales, banane et lait
24 et 25 janvier	Habillons-nous en couleur brillante	Fromage, craquelins et jus
31 janvier et 1 février	La fête de tous les amis	Petits gâteaux et lait
7 et 8 février	Jouons dans la neige!	Craquelins animaux, yogourt et jus
14 et 15 février	Chasse aux trésors	Légumes et fruits, trempette et jus
21 et 22 février	Bougeons!	Craquelins, pudding et lait
28 février et 1 mars	Explorons le parc Rotary St-Anselme	Carré rice-crispies, fraises et lait
7 et 8 mars	Annulé	
14 et 15 mars	Faisons du bruit!	Muffins, banane et jus
21 et 22 mars	Peinturons!	Fromage, pretzel et jus
28 et 29 mars	Choix des enfants	Collation surprise!

## Renardi amusant • Horaire et règlements

	Vendredi après-midi	Samedi avant-midi
Accueil et jeux tranquilles	13 h 30 à 14 h	10 h à 10 h 30
Salle de bain et collation	14 h à 14 h 30	10 h 30 à 11 h
Bricolage ou invité	14 h 30 à 15 h	11 h à 11 h 30
Contes, chants et jeux	15 h à 15 h 15	11 h 30 à 11 h 45
Jeux tranquilles et départ	15 h 15 à 15 h 30	11 h 45 à 12 h

## Objectifs

La programmation établit un équilibre entre les activités actives, les périodes de relaxation, et les activités extérieures et intérieures. Les enfants ont l'occasion de participer à diverses activités récréatives et éducatives telles que le bricolage, la musique, la peinture, des contes ainsi que la visite d'invités spéciaux.

## Comportement

Le personnel est responsable d'établir des limites de comportement approprié pour assurer à la fois la sécurité et la santé des enfants. Si l'enfant ne les respecte pas, il peut être retiré d'une activité ou d'une situation.

## Médicament

Le personnel n'administrera aucun médicament à un participant.

## Matériel requis

Veuillez habiller convenablement l'enfant pour l'activité prévue ainsi que pour la température annoncée. Apporter du linge de rechange à chaque activité.

## Collations

Si votre enfant est allergique ou n'aime pas la collation indiquée sur la programmation, S.V.P. lui en fournir une de la maison.

## Maladie

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants:

- fièvre - température plus élevée que 101°F ou 38,5°C;
- maladie contagieuse (les parents doivent aviser le personnel);
- vomissement ou diarrhée;
- poux (l'enfant sera isolé jusqu'à ce qu'un parent vienne le chercher. La réadmission sera possible lorsque l'enfant aura été traité).

Si un enfant devient soudainement malade sur les lieux, avec un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessus, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant dans la demie-heure qui suit.

## Soupçon d'abus

Selon la loi sur les services à la famille, tout soupçon d'abus ou harcèlement d'un enfant doit être rapporté au Ministère des Services familiaux et communautaires immédiatement.

## Garde de l'enfant

En cas de séparation ou de divorce, il faut remettre une copie du document juridique qui précise la garde de l'enfant. Cette mesure permettra au personnel de gérer correctement la question de la garde de l'enfant en fonction des droits de garde explicités par le document légal. Les parents doivent aussi informer le personnel de tout changement lié à la garde de l'enfant afin d'éviter toute confusion entre les parents et le personnel.

## Paielement

Aucun remboursement.

## Chèques sans provision

Un frais de 20 \$ sera imposé pour tout chèque sans provision.

## Intégration au programme

Durant la première séance seulement, en vue de favoriser l'intégration des enfants à ce nouveau programme, nous permettons la présence d'un parent. Pour les séances subséquentes, le parent doit être à l'extérieur de la salle. Votre absence permettra à votre enfant de mieux s'intégrer au groupe.

Info: [sonya.babineau@dieppe.ca](mailto:sonya.babineau@dieppe.ca) ou 877.7831